ANNEXE 15.1(3)
(*paragraphe 15.1(3)*)

**CHOIX DE LIMITER LES MONTANTS EN CAUSE (PROCÉDURE INFORMELLE)**

--------------------

COUR CANADIENNE DE L’IMPÔT

ENTRE:

(nom)

appelant(e),

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

CHOIX ET RENONCIATION

JE DEMANDE que la procédure informelle de la Loi régisse le présent appel, et, à cette fin, je choisis, conformément à l’article 15.1, de limiter l’appel à 50 000$.

DATE :

DESTINATAIRE : Le greffier

Cour canadienne

de l’impôt

200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

ou

Tout autre bureau du greffe.

*(Indiquer le nom, l’adresse aux fins de signification et le numéro de téléphone de l’appelant, de son avocat ou de son représentant)*